

Première réunion du Conseil exécutif

Apia, Samoa
10-11 September 2018

PROE/EB 01/DT.10.2.1
Page 1

POINT 10.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR : Fonds pour l'environnement mondial (FEM) proposé - 7^{ème} cycle de reconstitution - Document-cadre du Programme pour des océans sains

Objet :

1. Informer le Conseil exécutif sur l'initiative du regroupement océanien du FEM de mettre en place un programme à grande échelle sur les océans par l'intermédiaire des financements dans le domaine d'intervention des eaux internationales de la 7^{ème} reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-7) et sur la situation de l'assistance technique fournie par le Secrétariat à l'égard du regroupement océanien du FEM.
2. Obtenir l'approbation du Conseil exécutif pour notre assistance technique continue au regroupement océanien du FEM avec l'élaboration d'un document-cadre pour les programmes qui servirait d'élément clé pour faire avancer les objectifs associés à l'océan Pacifique, en particulier en ce qui concerne la résolution des dirigeants du Forum pour un « Pacifique bleu » de 2017 et la décision des dirigeants en 2010 d'adopter le Cadre pour le paysage océanique du Pacifique.
3. Obtenir l'approbation du Conseil pour développer un Plan d'action qui définit stratégiquement la dimension environnementale afin de soutenir le Cadre pour le paysage océanique du Pacifique et la résolution « Pacifique bleu ».

Contexte :

4. Les réunions de reconstitution du FEM ont débuté en 2017 et une série de consultations a eu lieu entre le Secrétariat du FEM et ses partenariats les plus étendus, y compris tous les regroupements dans le monde. Le regroupement du FEM pour le Pacifique s'est rencontré à trois reprises en 2017 : une première réunion aux Palaos en mai, une rencontre du regroupement et un atelier du regroupement élargi aux Tonga en juillet ; puis au Vanuatu en Octobre. Les discussions portaient largement sur le document d'orientation et de programmation proposé par le FEM-7, qui contenait 16 programmes mondiaux sur les impacts environnementaux, dont celui sur l'impact d'une pêche durable pour des océans sains. Malgré le plaidoyer du regroupement pacifique en faveur du programme pour des océans sains proposé, dont une lettre du premier ministre des îles Fidji au Directeur général du FEM, ce dernier n'a pas été retenu.
5. Parmi les 16 programmes, seulement trois d'entre eux ont été adoptés : (1) Les systèmes alimentaires, (2) le Programme sur l'impact environnemental de l'utilisation des terres et la restauration, (3) l'impact environnemental des villes durables.

6. Face à ce constat, la troisième réunion du regroupement¹ au Vanuatu avait recommandé par le biais de leur membre du conseil de demander au PROE de piloter la préparation d'un document de réflexion sur le sujet des océans sains. Ce document devrait être abordé lors de la réunion du regroupement du Pacifique en marge de l'assemblée du FEM prévue en juillet 2018 à Da Nang, au Vietnam.
7. Le Secrétariat s'est associé au Programme des Nations Unies pour l'environnement (ONU Environnement) afin de créer et distribuer un document de réflexion pour le regroupement Pacifique tel que cela a été demandé sur la base de l'approche pragmatique régionale. La réflexion s'organise autour d'un mécanisme visant à placer comme moteur essentiel d'une action collective la résolution « *Pacifique bleu* » adoptée par les dirigeants en 2017 afin de faire progresser le Cadre d'intégration régionale pour le Pacifique. Le projet « *Pacifique bleu* » est un texte explicatif qui se fonde sur le Cadre sur le paysage océanique du Pacifique et qui invite à un leadership inspiré et un engagement à long terme en politique étrangère afin d'agir comme un « continent bleu, de renforcer notre intendance partagée de l'océan Pacifique et de réaffirmer les liens des habitants du Pacifique avec leurs ressources naturelles, leur environnement, leur culture et leurs modes de subsistance » (48^{ème} communiqué des dirigeants du Forum des îles du Pacifique).
8. Les principaux éléments de l'approche sont les suivants :
 - Titre du programme : *Gestion intégrée des îles et des océans pour des économies « bleues » durables et un océan Pacifique sain* (forme abrégée : « Pacifique bleu - d'une île à l'autre » [i2i pour island to island])
 - Financement : le FEM-7 dans son domaine d'intervention « eaux internationales »
 - Durée : 2020/2025
 - Financement du FEM : À déterminer, mais estimé à environ 20 millions USD
 - Agence chargée de la mise en œuvre : ONU Environnement
 - Agence chargée de l'application du programme : Le PROE
9. La proposition favorise une approche programmatique qui :
 - soutiendra la création d'un document-cadre pour les programmes afin de structurer une approche stratégique régionale pour les activités du FEM destinées aux océans
 - encouragera des stratégies et des solutions à l'échelle régionale et sous-régionale, notamment en matière de gouvernance, planification et gestion (par exemple, les zones de gestion transfrontalières), la gestion des connaissances et le partage des données
 - permettra de préparer des projets identiques à l'échelle des pays déterminés selon les priorités nationales, conformes aux objectifs globaux du document-cadre.
10. Pour les PÉID du Pacifique, l'approche programmatique les aidera à :
 - faciliter les interactions stratégiques avec le FEM et ses partenaires afin d'accroître les financements destinés aux priorités océaniques en optimisant les fonds disponibles pour le programme d'impact environnemental global du FEM-7 en matière de systèmes alimentaires et du domaine d'intervention « eaux internationales »
 - améliorer la prévisibilité du financement du FEM durant la période de reconstitution du FEM-7
 - garantir des sources de cofinancement, sur la base du large spectre de résultats pouvant être optimisés à la fois du secteur public et du secteur privé.

¹ Les îles Cook, les îles Fidji, l'Indonésie, les Kiribati, la Micronésie, les Philippines, les Îles Marshall, le Nauru, le Nioué, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Palaos, les îles Solomon, le Timor oriental, les Tonga, le Tuvalu, le Vanuatu, et le Samoa.

11. Parmi les composants spécifiques du programme proposés :
 - Une gestion intégrée des îles, des littoraux et de l'océan
 - Une démarche favorisant la transition vers des économies bleues et le renforcement des possibilités d'atteindre de telles économies à l'échelle des communautés, des pays et de la région.
 - La protection et l'utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins
 - La pollution marine
 - L'adaptation au changement
 - La connaissance scientifique et traditionnelle, le développement des moyens en matière de recherches, le transfert de technologie, l'amélioration de l'enseignement dans les communautés et de la sensibilisation du public
12. Le programme proposé sera fondé sur le partenariat collaboratif mis en place dans le cadre du programme « massif au récif » (Ridge-to-Reef [R2R]) du FEM-5, qu'il étendra à l'échelle de toutes les ZEE et il ajoutera de nouvelles approches intégrées qui amélioreront et préserveront la bonne santé de l'océan Pacifique. Le nombre croissant de projets et programmes orientés sur l'océan dans la région apporteront le cofinancement nécessaire pour ce programme transversal.
13. Le PROE a présenté le concept lors de la réunion du regroupement Pacifique qui s'est tenue en marge de la 54^{ème} réunion du Conseil du FME/de la 6^{ème} assemblée générale en juin 2018, au Vietnam. La réunion du regroupement Pacifique du FEM a adopté le concept et demandé au PROE de poursuivre le travail avec ONU Environnement, le Secrétariat du FEM et les partenaires pour l'élaboration d'un document-cadre sur les océans dans le contexte du FEM-7 avec pour objectif de soumettre un projet de document au Secrétariat du FEM en septembre 2018.
14. ONU Environnement a fait appel à un conseiller pour ses compétences en tant qu'agence chargée de la mise en œuvre afin de faciliter le processus de consultation et l'élaboration du document-cadre. Ce consultant développera également un Plan d'actions qui fournira des lignes directrices sur les questions environnementales du Cadre sur les paysages océanique du Pacifique et la résolution pour un « Pacifique bleu » pour le Cadre d'intégration régionale dans le Pacifique (Framework for Pacific Regionalism). Le plan a vocation à orienter l'assistance que le PROE et ONU Environnement apportent aux pays et déterminera des stratégies pratiques ainsi que des options pour mobiliser des ressources, faire évoluer les priorités de gestion intégrée des océans et développer des approches économiques bleues durables pour le Pacifique. Le plan renforcera également le rôle d'ONU Environnement et du PROE sur le programme régional pour les mers dans le cadre de la Convention de Nouméa. L'objectif est d'élaborer le plan d'action en consultation avec les Membres et les partenaires et de le soumettre pour validation lors de la Conférence du PROE en 2019.

Recommandations :

15. Le Conseil exécutif est invité à :
 - **prendre note** du soutien fourni au regroupement pacifique du FEM pour la mise en œuvre d'un cadre stratégique sur les océans ;
 - **approuver** le document-cadre du programme pour une stratégie sur les océans pour un financement FEM-7 ; et
 - **approuver** l'élaboration d'un Plan d'actions pour la dimension environnementale du cadre sur le paysage océanique du Pacifique et la résolution « Pacifique bleu » pour examen lors de la Conférence du PROE en 2019.